



CONSEIL COMMUNAL – CONVOCATION - ORDRE DU JOUR

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-23 du code de démocratie locale et de la décentralisation, et aux sections 2, 3, 4 et 5 du Règlement d'Ordre Intérieur du conseil communal, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la réunion du Conseil communal qui aura lieu

le jeudi 17/07/2025 à 20h00

Salle Bois Rosine,
rue du Bois Rosine n° 7 – 4577 Strée

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, article L1122-12, alinéa 2, et le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, Section 2 - Article 8 et suivants, sur présentation d'au moins 1/3 des membres du Conseil communal, le Conseil communal est convoqué à la demande du groupe POM'.

Séance publique

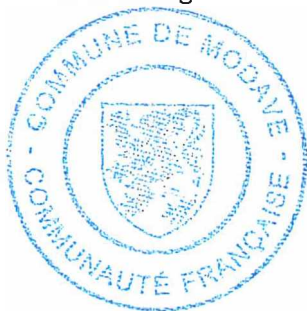
Enseignement et Extrascolaire

1. Maintien de l'organisation pédagogique actuelle sur l'implantation des Gottes - Adoption

Modave, le 10/07/2025

Par le Collège communal :

Le Directeur général,
Legrand Frédéric



La Bourgmestre f.f.,
De Meyer Magali